

Informations à vous fournir dans le cadre de l'article 13 du Règlement général sur la protection des données

Quel(s) traitement(s) ?

Médiation des conflits de voisinage

Pourquoi nous fournissons-vous ces informations ?

Dans le cadre du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) et afin d'être le plus transparent possible avec vous, il est nécessaire de vous fournir une série d'information concernant aussi bien le traitement dont fait l'objet cette fiche que les possibilités pour vous d'exercer vos droits.

Le document fait de fréquents renvois aux articles spécifiques du RGPD : si certaines informations vous semblent incomplètes, n'hésitez pas à compléter l'information à l'aide des articles spécifiques du RGPD, [accessible en ligne en suivant ce lien](#).

Informations de base

L'art. 13, paragraphe 1 du RGPD indique ce qui suit : « Lorsque des données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne, le responsable du traitement lui fournit, au moment où les données en question sont obtenues, toutes les informations suivantes : »

a.1. Coordonnées du responsable du traitement Art. 13, 1, a (1^{ère} partie) : « l'identité et les coordonnées du responsable du traitement »	Ville de Mons Grand'Place 22 7000 Mons Tel. : 065/40.21.53 Mail : secretariat.communal@ville.mons.be
a.2. Service en charge Art. 13, 1, a (2^e partie) : « et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement »	Service Prévention / Equipe de médiation des conflits Stade Tondreau, av. du Tir 80 7000 Mons Tél. : 065/40.58.51 Mail : jean-xavier.leroy@ville.mons.be
b. Délégué à la protection des données Art. 13, 1, b : « le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données »	Cellule Protection des Données Ville/CPAS Grand'Place 22 7000 Mons Tel. (DPO Ville) : 065/40.51.28 Mail : dpo@ville.mons.be
c.1. Finalités Art. 13, 1, c (1^{ère} partie) : « les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel »	Médiation de conflit
c.2. Base juridique Art. 13, 1, c (2^e partie) : « ainsi que la base juridique du traitement »	Consentement (création d'un dossier) Mission d'intérêt public (utilisation de vos données reçus par un tiers pour vous contacter, dans le cadre d'un conflit)
d. Intérêt légitime ? Art. 13, 1, d : « lorsque le traitement est »	Non applicable

<i>fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f) [= base juridique « Intérêt légitime », les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers »</i>	
e. Destinataire Art. 13, 1, e : « les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent »	Pas de diffusion des dossiers en dehors de l'équipe.
f. Transfert vers un pays tiers Art. 13, 1, f : « le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition »	Non applicable

Exercice de vos droits

e responsable du traitement fournit à la personne concernée, au moment où les données à caractère personnel sont obtenues, les informations complémentaires suivantes qui sont nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent : »

a.1. Durée de conservation Art. 13, 2, a (1^{ère} partie) : « la durée de conservation des données à caractère personnel »	5 ans après clôture des dossiers
a.2. Critères de destruction Art. 13, 2, a (2^e partie) : « ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée »	Tableau de tri des Archives de l'État (disponible en ligne : http://arch.arch.be/.../P6015/EP6015.pdf)
b. Vos droits Art. 13, 2, b : « l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à	Dans le cadre de la législation, vous pouvez exercer une série de droit allant du simple accès à l'effacement de vos données en passant par l'opposition à un traitement. Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez contacter la Cellule

<p><i>caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données »</i></p>	<p>Protection des Données (voir ci-dessus).</p> <p>Droit d'accès (art. 15) : Dans le cadre d'une procédure de médiation, les notes prises par les médiateurs sont soumises au secret professionnel et à la confidentialité des échanges. Dans ce cadre, l'accès ne sera globalement pas possible : des notes concernant les deux partis peuvent s'entremêler. Vous pouvez cependant contacter directement le médiateur pour voir quelles données vous concernant vous seraient accessibles.</p> <p>Droit de rectification (art. 16) : Vous estimez qu'une information que vous avez donné précédemment est incorrecte ? N'hésitez pas à prendre contact avec le médiateur en charge de votre dossier.</p> <p>Droit à l'effacement (art. 17) : Si (entre autres) vous estimez que notre administration n'a pas ou plus besoin de traiter vos données ou si vous estimez que le traitement que nous en faisons est illicite, vous pouvez demander leur effacement avant le délai en question.</p> <p>Droit à la limitation du traitement (art. 18) : Les données ne sont pas traités en dehors de la gestion de la médiation. Vous pouvez cependant demander la limitation du traitement, en ce compris la conservation du dossier pour une plus longue période en justifiant d'une situation qui le nécessiterait.</p> <p>Droit à la portabilité des données (art. 20) : Non applicable. Les données « médiations » sont uniquement sur papier et contenu dans un fichier de contact.</p> <p>Droit d'opposition (art. 21) : Non applicable.</p> <p>Droit lié à la prise de décision automatisée y compris le profilage (art. 22) : Non applicable</p>
<p>c. Retrait de consentement</p> <p>Art. 13, 2, c : <i>« lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a), l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci »</i></p>	<p>Si un traitement est basé exclusivement sur votre consentement, vous avez le droit de le retirer à tout moment en contactant le service en charge de ces données.</p> <p>Dans ce cas, nous conserverons une version anonyme de vos données pour les nécessités de preuve de travail du service.</p>
<p>d. Réclamation</p> <p>Art. 13, 2, d : <i>« le droit d'introduire</i></p>	<p>Si, dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous avez une série de questions générales ou une plainte à formuler contre une décision prise dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous</p>

<p><i>une réclamation auprès d'une autorité de contrôle »</i></p>	<p>pouvez contacter l'Autorité de la Protection des Données (onglet « Agir »).</p> <p>https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen</p>
<p>e. Raison de la fourniture</p> <p>Art. 13, 2, e : « <i>des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données »</i></p>	<p>Médiation de conflits</p>
<p>f. Décision automatisée</p> <p>Art. 13, 2, f : « <i>l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée. »</i></p>	<p>Non applicable.</p>

Informations provenant d'autres sources

Dans le cadre de nos fonctions, il est possible que nous ayons obtenus vos données par une source externe à vous-mêmes ou à notre équipe.

Dans ce cadre, nous insistons sur un élément : si vous ne consentez pas à la médiation lors de notre premier contact, nous n'ouvrons pas de dossier de médiations et vos données ne seront pas conservées.

Provenant d'autres services internes ou externes à la Ville

Il est possible que nous ayons eu vos coordonnées via d'autres services. En effet, vous êtes sans doute passé par une autre instance avant d'être redirigé vers nous. Un service a peut-être jugé nécessaire de vous orienter vers nos médiateurs sur base d'une information obtenue sur votre conflit.

<p>Sources des données</p>	<p>Cabinet du Bourgmestre, Echevinat, Zone de Police Mons Quéry, Service Prévention (entre autres : Gardien de la Paix), CPAS, service sociaux, société de logement, école, autres instances judiciaires</p>
<p>Données concernées</p> <p>Art. 14, 1, d : « les catégories de données à caractère personnel</p>	<p>Nom, prénom, données de contact de la personne objet de la plainte (mail ou n° de téléphone), raison de la plainte</p>

concernées»	
-------------	--

Concernant la personne faisant l'objet de la plainte

Si vous êtes l'objet de la plainte du citoyen, ce citoyen est susceptible de nous donner un moyen de vous contacter.

Source des données	Plaignant
Données concernées Art. 14, 1, d : « les catégories de données à caractère personnel concernées»	Nom, prénom, données de contact de la personne